



Message de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à l'occasion de la 16^{ème} Journée internationale des coopératives

Les coopératives: une voie vers l'autonomisation des femmes dans les zones rurales

Les coopératives rurales contribuent à l'autonomisation des femmes

Les coopératives agricoles offrent une réelle opportunité d'autonomisation pour les femmes dans les zones rurales et les aident à surmonter les contraintes auxquelles elles font face pour accéder à l'éducation, au savoir et à l'information ainsi qu'aux moyens de production.

Elles fournissent aux femmes des zones rurales un large éventail de services économiques et sociaux, notamment l'accès aux intrants et aux débouchés ainsi qu'aux services financiers tels que le crédit et l'assurance. En agissant ensemble au sein de celles-ci, les femmes augmentent leur pouvoir de négociation et leurs rétributions tout en réduisant les coûts de transaction. Par ailleurs, les coopératives jouent un rôle important dans la création d'emplois du fait qu'elles soutiennent directement le développement d'activités professionnelles autonomes et rémunératrices et créent des opportunités d'emploi supplémentaires.

En dernier lieu, elles offrent un environnement sûr dans lequel les femmes gagnent une plus grande confiance en soi, identifient leurs propres défis, prennent des décisions et gèrent leurs risques. Elles constituent également un espace qui leur permet d'exercer une influence et d'acquérir des connaissances en matière de rentabilité financière et de comptabilité. De ce fait, les femmes s'autonomisent et deviennent des agentes du changement, des entrepreneurs et des actrices de la transformation sociale à même d'améliorer leur propre situation et celle des membres de leur communauté.

Toutefois, la participation active des femmes dans les coopératives agricoles et leur influence au sein de celles-ci restent, encore aujourd'hui, plutôt faibles. Au delà des contraintes sociales, politiques et économiques, elles se heurtent souvent à des barrières culturelles qui limitent leur participation aux réunions publiques ou qui font que les responsabilités familiales passent avant l'implication sociale et économique au sein de ces institutions. Dans certains pays, cela est dû au simple fait que seuls les propriétaires fonciers ou métayers, dont la plupart sont des hommes, peuvent devenir membres de coopératives agricoles ou que les cotisations d'adhésion sont trop élevées pour des femmes rurales économiquement dépendantes.

• Il reste encore beaucoup à faire pour renforcer la participation des femmes dans les coopératives

Il s'avère nécessaire de mettre en œuvre des mesures proactives visant à promouvoir la participation effective des femmes dans les coopératives agricoles et cela en les encourageant à exercer une influence au sein des coopératives mixtes et/ou en soutenant le développement de coopératives réservées exclusivement aux femmes, en fonction des besoins au niveau local et du contexte.

Il convient d'accroître la sensibilisation à l'importance de la promotion d'une participation effective des femmes dans les coopératives « mixtes ». La mise en place de coopératives dans lesquelles l'équité des genres est respectée permet de mettre en commun des compétences et des perspectives complémentaires qui bénéficient, de façon équitable, à tous les membres.

En outre, l'établissement de coopératives réservées exclusivement aux femmes peut se révéler être une stratégie pertinente en leur donnant l'opportunité de développer des activités professionnelles en fonction de leurs besoins économiques et sociaux et du contexte. L'essor de coopératives féminines démontre que les femmes sont capables de créer leurs propres activités et d'améliorer leurs connaissances techniques et leurs capacités d'auto-organisation.

Il est essentiel d'obtenir des données quantitatives plus fiables pour démontrer aux décideurs politiques que les coopératives agricoles exclusivement réservées aux femmes et les coopératives mixtes peuvent constituer une voie importante vers l'autonomisation des femmes rurales sur le plan social, économique et politique. Des données plus précises sur le degré de participation en tant que membres et à des postes d'influence devront être recueillies afin d'identifier les contraintes, les leçons à tirer et la valeur ajoutée apportée par l'adhésion à de telles institutions. Les programmes de développement et les

projets devraient envisager d'assigner des ressources pour la valorisation des compétences des femmes et une participation accrue dans les organisations et coopératives de producteurs ainsi que pour accroître la capacité des coopératives à tenir compte aussi bien des besoins des hommes que de ceux des femmes et à encourager l'autonomisation de celles-ci. Un autre outil important consiste à établir des quotas pour la participation et la représentation des femmes et de veiller à ce que ceux-ci soient intégrés à l'élaboration des projets et des politiques destinés à soutenir ces organisations.

La participation effective des femmes au sein des coopératives est fondamentale pour redresser certains des déséquilibres entre les femmes et les hommes qui caractérisent les processus de prises de décision concernant le développement rural et l'agriculture.